

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 17

Nachruf: Peyrot, Adrien

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

définition d'un peu près. Les uns, avec MM. H. Le Chatelier et Boys, prétendent que la dureté n'est même pas susceptible de mesure, tandis que d'autres rangent sous l'acception de dureté des phénomènes hétérogènes qu'ils mesurent au moyen de révélateurs aussi différents que la profondeur de l'empreinte d'une bille pressée contre le métal ou la hauteur de rebondissement d'un petit mouton de choc tombant en chute libre sur le corps étudié.

Serait-ce à dire qu'il n'y a rien à attendre d'une science encore si imparfaite? Certes non et la guerre s'est chargée de montrer les immenses services que la métallographie peut rendre à la métallurgie; les épreuves de dureté, notamment, en raison des inférences qu'elles fournissent quant à la résistance mécanique des métaux éprouvés, sont exécutées plusieurs milliers de fois par jour dans les usines de munitions, au moyen d'appareils rapides, extrêmement ingénieux, sur lesquels nous reviendrons peut-être un jour.

Quant au parti que la sidérurgie peut tirer de l'analyse thermique des métaux, c'est-à-dire de l'étude des différentes « phases » qui apparaissent au cours du refroidissement plus ou moins rapide d'un mélange de métaux porté à une température donnée, nul ne l'a mieux mis en lumière que le savant métallographe italien, le Dr F. Giolitti, directeur général des célèbres aciéries et fonderies *Gio Ansaldo E. C.* dans son ouvrage intitulé « *Il trattamento termico preliminare degli acciai dolci e semi-duri* »¹. M. Giolitti qui, ayant exécuté de savantes recherches, est rompu à toutes les subtilités de la métallographie, n'a pas pourtant dédaigné d'être intelligible aux métallurgistes non initiés aux finesse de la physicochimie. Laisant de côté les hypothèses hasardées, les « représentations » bizarres et inextricables, c'est merveille de le voir exposer sans prétention à une rigueur mathématique qui ne serait pas de mise ici, les enseignements que les praticiens peuvent demander à la métallographie pour la préparation des aciers durs et mi-durs auxquels, soucieux de ne pas s'aventurer sur le domaine très mal exploré des alliages plus complexes, il a borné son étude qu'il qualifie trop modestement de simple « programma di studio ».

Au surplus de nombreux chercheurs sont à l'œuvre qui arriveront bien à élucider ces cas encore rebelles aux investigations et à délivrer la métallurgie des défaillances qui la déparent. Faisons-leur crédit et aidons-les si nous le pouvons. C'est précisément un appel à la collaboration de tous les intéressés qu'adresse l'*Institute of Metals* — une association scientifique anglaise qui a contribué puissamment par de brillants travaux au développement de la métallographie des métaux « non ferreux » (non-ferrous metals) — dans un « Booklet »² qui retrace l'activité de cette très utile institution.

D.

¹ Un volume de 644 pages, avec 205 figures et 4 tables. — Milan 1918. — U. Hoepli, éditeur. Prix: 28 lire.

² Edité par le secrétaire de l'Institut, M. A. Shaw Scott. M. Sc, 36 Victoria Street. — Westminster S. W. 1.

NÉCROLOGIE

Adrien Peyrot.

Adrien Peyrot, architecte à Genève, est mort le 29 juillet 1918, dans sa 63^e année, terrassé par une courte maladie.

Il n'y a qu'une voix pour dire combien grande est la perte de cet homme de travail acharné qui avait su s'acquérir, par son mérite personnel, sa courtoisie, sa scrupuleuse conscience et sa droiture, l'estime de tous ceux qui ont eu affaire à lui dans l'exercice de sa carrière.

Adrien Peyrot, après avoir fréquenté dans sa jeunesse l'Université de Genève où il se distingua par ses connaissances approfondies en langues mortes et en littérature française, entra à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris où il fut pendant sept années élève de l'atelier Pascal.

Son séjour dans la grande capitale laissa en lui une empreinte qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il restait attaché à sa vie d'étudiant et, dans ses derniers jours encore, il entretenait des rapports d'amitié avec ses anciens camarades. Il aimait à se retremper dans ses souvenirs d'autrefois et ne manquait jamais de faire un pèlerinage dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts chaque fois qu'il était de passage à Paris.

Ses études finies, en 1882, il revint à Genève où il fonda son bureau d'architecte. Sa ténacité dans le travail ne tarda pas à lui amener de nombreux clients. Son champ d'activité s'accrût rapidement, et nous pouvons citer, parmi les principaux travaux qui lui furent con-

fiés, le groupe d'immeubles construits entre la rue de la Tour de l'Île et le pont de la Machine, ainsi que cinq immeubles entre la rue du Rhône et la rue des Allemands, au milieu desquels il créa le Passage des Lions.

Il serait trop long d'énumérer les nombreuses constructions qu'il édifia ou transforma encore en ville, sans parler des villas et habitations de campagne dont il fut l'auteur.

En dehors de Genève, son activité s'étendit jusqu'à Clermont-sur-Sierre où, avec le plus grand désintéressement, il dépensa sans compter sa peine et sa personne pour la construction du Sanatorium populaire genevois.

Adrien Peyrot avait acquis une grande pratique de la construction hospitalière où il avait déployé ses talents à propos de la Clinique du Dr Martin, à Pinchat, de la Maison des Enfants malades, au Chemin Gourgas, de l'Hospice du Prieuré et du Sanatorium de Clermont dont nous parlions plus haut.

La sérieuse expérience qu'il avait acquise dans ce domaine lui valut la confiance du Conseil d'Etat genevois lorsqu'il s'agit de la construction de la Maternité, de la Clinique chirurgicale¹ et d'un nouveau bâtiment des malades, travaux dont il fut chargé.

L'exécution de ces trois importants bâtiments lui attirèrent les éloges et la complète approbation du corps médical enseignant alors en fonction.

¹ Voir la description de cet édifice dans le *Bulletin technique*, 1915, page 97.



† ADRIEN PEYROT.

Acôté de son activité professionnelle proprement dite, il était l'administrateur délégué de la Société immobilière genevoise qui perd en lui un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués.

Nous tenons à rendre hommage à l'énergie, au talent et au goût sûr qui sont les caractéristiques de la belle mais hélas trop courte carrière d'Adrien Peyrot.

Ajoutons que sa grande expérience et sa clairvoyance avaient fait de lui un homme de sages conseils; nombreux étaient ceux qui recouraient à lui en matières d'expertises. Ses rapports étaient minutés avec la plus grande conscience; ils étaient écrits en un style limpide et précis.

En maintes occasions, on eut recours à sa compétence comme juré dans des concours publics et à l'Ecole des Beaux-Arts de Genève.

La mort d'Adrien Peyrot laissera un grand vide dans la S. I. A., section de Genève, dont il était un membre assidu.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Le Comité central se propose de réunir l'assemblée des délégués le 21 septembre, et l'assemblée générale le 22 septembre, à Berne.

BIBLIOGRAPHIE

Chimie et industrie¹.

C'est le titre de l'organe mensuel de la *Société de chimie industrielle* dont nous avons annoncé récemment la constitution à Paris. Les deux premiers numéros de la nouvelle publication, chacun d'une centaine de pages, contiennent des articles de fond d'une mise au point parfaite et un admirable service de bibliographie et de documentation, organisé sur la base d'une classification très favorable aux recherches.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour l'aménagement et les Ecoles du quartier Milchbuck, à Zurich.

Nous avons, dans notre dernier numéro, signalé ce concours réservé aux architectes zurichois. Le programme remis aux concurrents contient une clause toute nouvelle qui, si elle devait se généraliser, doit être connue et au besoin étudiée pour en établir la portée et les répercussions bonnes ou mauvaises. Cette clause interdit, pour cette épreuve, la présentation de deux projets, cela sous peine de disqualification!

Les organisateurs de ce concours ont sûrement pesé les conséquences de cette prescription, née peut-être du fait que la crise dont souffre la profession d'architecte incite ceux-ci à une participation plus intense aux concours et complique les jugements par le nombre et le développement des projets présentés.

Les temps sont bien changés! Il y a 10 ou 12 ans, les programmes de concours, dans le but de lutter contre l'abus des « variantes », se sont mis à adopter la clause par laquelle ces variantes ne seraient admises que pour autant qu'elles constitueraient un projet complet. Plus tard, il a été établi qu'un concurrent ne pourrait être primé qu'une fois, quel que

soit le nombre des projets présentés, et cette clause est devenue une obligation presque constante.

La disposition nouvelle nous semble, de prime abord, une aggravation des conditions de concours. Il nous paraît dur d'obliger dans un concours d'idées par exemple, un concurrent à arrêter son choix sur un parti de préférence à un autre, alors qu'il doit tenir compte non seulement de ses idées, mais de celles qu'il suppose au Jury, sans pouvoir pénétrer l'atmosphère spéciale qui se crée presque toujours parmi celui-ci lorsque, assemblé, il se trouve en présence des projets.

Ville de Zurich.

Concours pour un projet de Synagogue.

Ce concours, réservé aux architectes zurichois vient d'être jugé. Nous rappelons que la participation à cette épreuve avait été étendue à cinq architectes spécialement invités, trois étant Suisses et deux Allemands.

Les résultats sont les suivants:

58 projets présentés: *pas de premier prix*. 1^{er} rang (2000 fr.) à MM. G. Bachmann, à Zurich; 2^e rang (1800 fr.) à MM. Pfister frères, à Zurich; 3^e rang ex-æq. (1600 fr.) à M. W. Brenneisen, à Zurich; 3^e rang ex-æq. (1600 fr.) à MM. Kündig et Oetiker, à Zurich.

Proposés pour l'achat, les projets de MM. K. Indermühle et H. Bernoulli.

Ville de Lausanne.

Concours pour les plans d'un hôpital d'isolement.

A la suite des décisions du Conseil communal, de décembre 1917, la Municipalité de Lausanne ouvrira prochainement un concours pour cet établissement hospitalier. Le Jury chargé d'établir le programme de concours est déjà nommé et s'est constitué comme suit:

Président: M. Henri Meyer, architecte, Lausanne. Secrétaire: M. René Bonnard, architecte, Lausanne. M. Rosset, architecte, directeur de Police, Lausanne. M. Rochat-Mercier, ingénieur en Chef de la Ville de Lausanne. M. le Dr Messerli, Chef du Service hygiénique de la Ville de Lausanne. M. Georges Epitoux, architecte, Lausanne.

La participation à ce concours est réservée aux architectes lausannois.

Concours en vue de l'obtention de projets pour la coordination architectonique des Usines de Mühlberg, canton de Berne.

Dans notre numéro 10, du 18 mai 1918, nous avons longuement exposé le différend qui s'était élevé entre les architectes bernois et la Société des Forces motrices bernoises au sujet du concours ouvert par cette Administration.

Nous recevons à ce sujet une lettre du Comité du *Groupe des Architectes bernois* qui croient devoir expliquer l'attitude qu'ils ont prise dans cette question, et la défendre.

Nous croyons inutile de revenir sur ce différend et pouvons assurer les architectes bernois que nous avons parfaitement compris et approuvé les mobiles qui les ont fait agir. Nous leur sommes reconnaissants de ce que, ayant défendu au mépris de leurs intérêts les « Normes », seule arme que les architectes possèdent pour régler la question des concours, ils aient ainsi montré au public la valeur que nous attribuons aux principes vitaux de notre profession.

G. E.

(Voir le calendrier des concours à la page suivante.)

¹ Administration-Rédaction-Publicité: 49, rue des Mathurins, Paris. Le premier numéro est en vente au prix de Fr. 4 et le second, au prix de Fr. 6.